

Fiche métier BPI : Laverie libre-service

Pour aider les créateurs et repreneurs d'entreprise, la Banque Publique d'Investissement - BPI- réalise des « dossiers projecteurs » et des fiches métiers.

› Fiche métier BPI [laverie libre-service](#) 

Vous trouverez ci-dessous une synthèse.

Caractéristiques du métier d'exploitant de laverie libre-service

› Nature de l'activité

Cette activité est commerciale.

› Éléments de définition de l'activité

Une laverie libre-service, aussi appelée laverie automatique, est un espace public équipé de machines à laver, d'essoreuses centrifuges et de sèche-linges, mis à disposition des clients sans la présence obligatoire d'un exploitant sur place.

Principales caractéristiques

- › Ouverte à tous, souvent accessible 7j/7.
- › Fonctionnement autonome : les clients utilisent les machines eux-mêmes.
- › Paiement généralement par carte, espèces ou application mobile.

Services complémentaires éventuels

- › Repassage ou retouche.
- › Distributeurs automatiques : lessive, boissons, friandises.
- › Wi-Fi ou espace détente.

Principaux aspects réglementaires du métier d'exploitant de laverie libre-service

› Sécurité des machines

- Contrôles hebdomadaires : vérifier les dispositifs empêchant le démarrage si porte/couvercle ouverts.
- Registre obligatoire : consigner chaque contrôle et garder le registre accessible aux agents de contrôle.
- Documents techniques : pour chaque machine, détenir soit une déclaration CE

<https://casa-entreprises.fr/creer-reprendre/fiches-metiers/fiche-metier-bpi-laverie-libre-service?>

de conformité, soit une attestation constructeur confirmant la présence des dispositifs de sécurité requis.

- Affichage obligatoire à proximité des machines :
 - n° de téléphone joignable aux horaires d'ouverture
 - mode de signalement hors horaires d'ouverture
 - mentions de sécurité : risque de vitesse élevée, eau jusqu'à 90 °C
 - règles de prudence : surveillance des enfants, interdiction de manipulation par des mineurs, interdiction de forcer l'ouverture, attendre arrêt complet.

Pictogramme relatif à la surveillance parentale.



Retrouvez des informations sur la sécurité et l'information des consommateurs sur le site du ministère de l'économie via les [fiches pratiques DGCCRF](#) [↗](#) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

› Vidéosurveillance de la laverie

- Autorisation préfectorale préalable obligatoire pour toute installation. La demande peut se faire en ligne sur le [site de la préfecture des Alpes-Maritimes](#) [↗](#).
- Information du maire de la commune concernée.
- Signalisation claire de la présence du dispositif pour les clients.

› Affichage des prix

- Obligation d'informer sur prix et conditions de vente/exécution (cf. [article L112-1 du Code de la consommation](#) [↗](#))
- Méthodes possibles : marquage, étiquetage, affichage ou autre procédé adapté.

› Respect des normes d'accessibilité et de sécurité des établissements recevant du public

- Sécurité incendie : mise en place des mesures préventives et de sauvegarde nécessaires.
- Accessibilité : garantir l'accès aux personnes en situation de handicap.

› Diffusion de musique

- Demande préalable (≥ 15 jours avant ouverture) à la [SACEM](#) [↗](#) pour utiliser leur répertoire.
- Contrat général de représentation à signer et redevance annuelle à payer.
- Renouvellement tacite, informer la SACEM en cas de changement d'exploitation.
- Paiement de deux redevances :
 - SACEM (droits d'auteur)
 - [SPRE](#) [↗](#) (rémunération équitable pour les artistes/interprètes).

› Convention collective applicable

- [Convention collective nationale de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie du 17 novembre 1997](#) [↗](#)

